

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

L'incendie du théâtre de Chicago. — Un pompier sans pompe. — Le théâtre modèle ou le rêve de l'avenir. — Les nouvelles hypothèses sur la constitution de la matière. — Les ions et les électrons. — Le traité de la matière. — Le vieux neuf.

Depuis qu'il existe des théâtres et autres salles de spectacle, il semble que l'expérience acquise aurait dû permettre de prendre toutes les précautions nécessaires pour sauver l'humanité de la combustibilité, comme dit la chanson. Il n'en est rien cependant, et le récent désastre du Théâtre Français de Chicago, où périrent environ 600 personnes, montre que les terribles leçons du passé sont restées oubliées et que les mêmes fautes se renouvellent indéfiniment.

La salle du théâtre de Chicago, de 27 mètres de long sur 18 de large, présentait deux étages desservis par un escalier unique, d'une largeur insuffisante. Cet escalier débouchait dans un grand vestibule, donnant accès au rez-de-chaussée et dans lequel se faisait la sortie normale de tous les spectateurs des stalles d'orchestre et des étages. Il résultait de cette disposition que toutes les issues ordinaires étaient situées d'un seul côté de la salle, de sorte que le flot de la foule devait se porter toute entier dans la même direction, au lieu de se diviser en plusieurs courants, comme il est indispensable, pour assurer le rapide écoulement des foules affolées.

Il existait bien du côté opposé diverses portes de secours, mais le public qui n'était pas habitué à s'en servir ne songea pas à les utiliser au moment de la panique. D'ailleurs, les sorties de secours destinées aux deux étages étaient desservies par des escaliers extérieurs, dont les foulées inférieures amovibles auraient pu faire défaut à l'instant critique.

La scène présentait des dispositions encore plus dangereuses. Les artistes y accédaient par une porte d'entrée sur l'arrière, au moyen d'un pont volant jeté au-dessus des chantiers des maisons voisines, alors en construction. Quant aux loges, elles étaient superposées, à l'une des extrémités de la scène, sur une hauteur de cinq étages et s'élevaient ainsi jusqu'au gril, terrible présage du grillage qui menaçait constamment les malheureux artistes.

C'est, en effet, un miracle que ces braves gens n'aient pas péri du premier jusqu'au dernier dans ces circonstances. Entassés ainsi les uns au-dessus des autres, obligés de traverser la scène pour gagner la sortie, ils furent cependant indemnes, à l'exception d'un seul toutefois, grâce à la présence d'esprit du boy préposé à la manœuvre de l'ascenseur qui sut assurer à temps le sauvetage.

Suivant la règle classique, c'est sur la scène que le feu se déclara. La construction générale de l'édifice était en fer et maçonnerie, mais l'équipement de la scène était en bois et aucun des dessous n'était bien entendu, ignifugé! Comme l'électricité présente toute sécurité, affirment les électriciens, c'est le charbon enflammé d'une lampe à arc électrique qui mit le feu à la toile de décoration d'un châssis.

En fait de service organisé contre l'incendie, il n'y avait sur les lieux qu'un vague pompier, encore était-il dépourvu de pompe et n'avait-il à sa disposition, en fait d'alimentation d'eau utilisable, que six boules de verre à rupture renfermant une poudre extinctive, j'allais dire insecticide.

Inutile de dire que ces engins, qui ne constituent généralement que des poudres aux yeux, ratèrent complètement leur effet et que l'incendie se propagea rapidement aux autres coulisses et aux frises.

C'était le moment de baisser le rideau d'amiante destiné à séparer la scène de la salle. Le machiniste se mit en devoir de le faire, mais comme, suivant l'usage, ledit rideau n'avait jamais été essayé pour s'assurer de son fonctionnement, on le vit descendre en accordéon; l'un des plis accrocha une garniture de lampe bien placée au passage et le rideau resta finalement coincé dans une position oblique entre ses glissières, sans pouvoir atteindre le plancher de la salle.

Dès lors, par l'ouverture ainsi maintenue sous le rideau, il s'établit entre la salle et la scène, des courants d'air d'autant plus violents, que la sortie des artistes était ouverte en ce moment. Comme d'autre part, la salle était surmontée d'une cheminée de ventilation placée au-dessus des spectateurs, dans la partie la plus éloignée, opposée à la scène, l'ensemble se trouvait ainsi transformé en un véritable four crématoire, scientifiquement disposé pour la distillation et la carbonisation méthodique des infortunés spectateurs.

En effet, l'air pénétrant par la grille, je veux dire par l'entrée des artistes, passait sur le foyer incandescent de la scène, dont il activait considérablement la combustion, puis attiré par la cheminée de ventilation, entraînait les gaz asphyxiants dans les parties hautes des galeries et du balcon. Ces gaz passèrent ainsi au-dessus des spectateurs des stalles d'orchestre qui purent s'échapper; mais un grand nombre de ceux qui occupaient les étages furent asphyxiés sur place.

Ce n'est donc pas, à proprement parler, l'insuffisance des dégagements qui a causé les plus graves accidents, puisque les spectateurs qui ont succombé, n'ont pas même eu le temps de se lever pour fuir le fléau.

Il est évident que l'on n'aurait pas eu à déplorer tant de victimes, si la scène avait été pourvue d'appareils hydrauliques de secours à grand débit et surtout si l'on avait eu soin de ménager à la partie supérieure un lanterneau disposé de manière à laisser se dégager les gaz éminemment délétères de la combustion. Ces dispositions avaient même été prévues, paraît-il, mais on avait cru devoir ajourner leur exécution.

Chaque fois qu'une pareille catastrophe se produit, on s'empresse de remettre en vigueur les règlements cent fois édictés et qui seront oubliés, violés ou négligés invariablement au moment psychologique.

On exige l'établissement d'un rideau de fer, d'appareils hydrauliques de secours, de lanterneaux automatiques au-dessus de la scène; mais ces appareils exigeraient, pour être prêts à fonctionner au moment voulu, un entretien systématique, auquel le directeur et le personnel des théâtres ne veulent ou ne peuvent jamais s'assujettir.

Les décors seront tenus d'être ininflammables ; un certain nombre seront ignifugés au début, mais on ne tiendra pas la main à ce que cette mesure soit constamment observée dans la suite. Des portes de secours supplémentaires seront ouvertes, des strapontins encombrants seront enlevés, mais peu de temps après, les portes seront condamnées et les strapontins remis en place.

Le théâtre modèle, avec des rangées de sièges largement espacés, des vestibules et des couloirs généreusement établis, des escaliers spacieux desservant indépendamment chaque étage, de larges issues ouvertes symétriquement pour diviser et diriger les courants de la foule en vue d'une rapide évacuation ; un théâtre présentant en un mot toutes les conditions de sécurité désirables est probablement encore à créer à l'heure actuelle.

Mais il ne faut pas désespérer et nos arrière-neveux verront peut-être un jour, le théâtre incombustible garanti contre le triple danger d'asphyxie, de grillage ou d'écrasement qui nous menace encore aujourd'hui.

* *

Les propriétés merveilleuses des corps radiants ou de la matière rayonnante qui ont été mis notamment en lumière dans le radium, ensuite des découvertes de M. et Mme Curie, sont venues ébranler les conceptions admises dans nos temps modernes sur la constitution et la nature de la matière.

La théorie des atomes, qui a présidé à tous les progrès de la chimie actuelle, faisait concevoir la matière comme composée d'éléments extrêmement petits, mais de poids et de dimensions finis, où s'arrêtait justement la division des corps, l'atome comme l'indique son nom étant la dernière expression insécable de la matière.

Les décompositions électrochimiques étaient venues corroborer cette hypothèse, puisque ce sont les atomes chimiques, c'est-à-dire les éléments même qui sont mis en œuvre dans les combinaisons et les décompositions de la chimie qui forment les ions ainsi que les a nommés Faraday, qui se séparent et se portent les uns au pôle positif, les autres au pôle négatif, dans le phénomène d'électrolyse ou de décomposition des solutions par les courants électriques.

La dissociation électrolytique désagrège seulement la molécule d'un corps composé en atomes de corps simples, mais laisse entièrement intact l'atome lui-même. Ainsi l'eau est décomposée par le courant électrique en oxygène qui constitue l'ion négatif et en hydrogène qui est l'élément positif.

Mais les découvertes les plus récentes qui se rapportent aux rayons X ou de Röntgen, au radium et à tous les corps doués de propriétés radioactives, ont conduit les physiciens à admettre qu'à côté de la décomposition chimique des ions, il existait encore une dissociation physique de l'atome lui-même, auquel on a donné le nom de *dissociation corpusculaire* et aux produits de cette scission des atomes le nom d'*électrons*.

Cette décomposition se remarque dans les tubes de Crookes destinés à produire les rayons de Röntgen. Les molécules des gaz simples de l'air qui sont enclous dans ces tubes se dissocient en corpuscules électro-positifs et électro-négatifs, qui ne sont autres que les électrons mis en liberté. Ces électrons sont également émis par le radium et tous les corps radio-actifs. L'illustre savant sir W. Crookes considère ces électrons libres comme constituant la matière au quatrième état ou à l'état ultra-gazeux.

Les électrons mis en liberté constituent le corps même des rayons de Röntgen ou des radiations émises par le radium. Ils sont excessivement pénétrants, rendent l'air conducteur d'électricité dans le champ qu'ils occupent et impressionnent une plaque photographique à travers des lames de plomb de 5 à 6 millimètres, et plusieurs centimètres de bois ou d'aluminium.

Les électrons doivent donc être considérés comme des fragments infiniment petits des ions ou atomes électrochimiques.

D'après sir W. Crookes, on peut faire la comparaison suivante : le diamètre du soleil est d'environ un million et demi de kilomètres ; eh bien ! si l'on assimile au soleil un atome d'hydrogène, le corps matériel le plus petit connu jusqu'à ce jour, un électron sera dans les mêmes proportions à peu près égal aux deux tiers de la planétoïde.

Dans la dissociation corpusculaire, les atomes se décomposent en deux parties d'ailleurs très inégales, l'une l'ion positif qui constitue l'électron et qui est deux mille fois plus petit que l'atome d'hydrogène, l'autre ion positif qui n'est autre que l'atome chimique dépouillé d'une partie des électrons négatifs qui l'accompagnaient avant la dissociation corpusculaire.

* *

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses toutes nouvelles qui demanderaient encore à être précisées, il apparaît déjà que l'atome n'est plus insécable et qu'il peut se résoudre en corpuscules infiniment plus tenus, en électrons, en un mot.

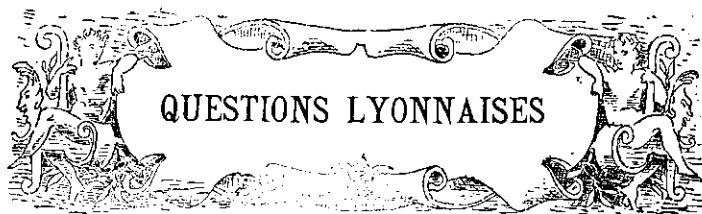
Dans cet ordre d'idées, les électrons constitueraient, jusqu'à nouvel ordre, la matière originelle et primitive, quelque chose comme le protoplasma qui existait avant l'évolution des corps organisés.

Ce serait donc l'unité de la matière, car il n'y a aucune raison pour qu'un corpuscule primaire provenant d'un atome de fer soit différent de l'électron élémentaire issu de la dissociation de l'aluminium, par exemple. Les différents corps simples ne différencieraient plus, par conséquent, entre eux que par le groupement des électrons et il suffirait, si l'on arrivait à commander aux évolutions de ces corpuscules, de donner un coup de barre à droite ou à gauche pour créer à volonté les corps simples les plus divers, et réaliser enfin la transmutation des métaux.

Et ainsi, après un immense détour à travers les théories encore modernes de l'atomicité et des vibrations, nous en revenons au concept de la transmutation cher aux alchimistes du moyen âge et à la théorie de l'émission si manifeste dans les phénomènes de la matière radiante.

Ce n'était pas la peine, assurément, de tant décrier les théories anciennes et de les écraser d'un si souverain mépris ; ceux qui nous ont précédés n'étaient pas, quoi qu'en disent nos modernes intellectuels, moins intelligents que nous, et je vois déjà nos illustres savants du XX^e siècle se plongeant avec ardeur dans la lecture des vieux palimpsestes moyenâgeux, afin de profiter des recherches des antiques alchimistes, de découvrir les secrets enfouis sous la poussière des ans et de nous les resservir ensuite, époussetés et rajeunis, comme de nouvelles conquêtes de la science moderne.

DARYMON.



QUESTIONS LYONNAISES

LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU

La question de la suppression des passages à niveau étant définitivement résolue, nous rappellerons ci-après la combinaison financière qui a été adoptée par le Conseil pour faire face aux dépenses à entreprendre.

Aux termes de la délibération du 23 décembre 1901, la Ville de Lyon s'est engagée :

1^o A payer à la Compagnie P.-L.-M. une subvention fixée à forfait à la somme de 1.455.000 francs (art. 3, § 1^{er}) ;

2^o A rembourser à cette Compagnie les dépenses réellement

faites pour la construction des trois ponts devant livrer passage aux prolongements des rues Vauban, Moncey et Montgolfier, lesdites dépenses évaluées approximativement à la somme de 435.000 francs (art. 5, § 5). (L'Administration des Hospices civils de Lyon, intéressée à la construction de ces ponts, doit coopérer pour 180 000 francs dans cette dépense);

3° A rembourser également, dans le cas où la Compagnie P.-L.-M. serait obligée de déboursier plus de 329.478 fr. pour l'acquisition des terrains des Domaines nécessaires à l'emprise du chemin de fer, la moitié de l'excédent de dépenses qui en résulterait (art. 3 *in fine*);

4° A prendre à sa charge exclusive les acquisitions de terrain supplémentaires qui pourraient résulter de modifications apportées de son fait au lotissement figuré sur le plan annexé à la convention (art. 5, § 4);

5° Enfin, à exécuter à ses frais le prolongement des rues Vauban, Moncey et Montgolfier, ainsi que les rues nouvelles figurées audit plan (art. 5, § 1^{er}).

Telles sont les charges financières que la Ville a assumées; il reste maintenant à examiner les moyens d'y faire face.

Tout d'abord, il y a lieu d'écarter les dépenses éventuelles prévues aux nos 3 et 4 ci-dessus. L'excédent de dépenses que pourrait occasionner l'acquisition des terrains des Domaines sera, s'il se produit, de minime importance et il n'accroîtra que très faiblement l'annuité à servir à la Compagnie. Quant aux modifications apportées au lotissement des terrains par le projet définitif, on a pu voir, par le rapport du maire du 27 janvier 1904, qu'elles n'entraîneront pour la Ville aucune augmentation de dépense.

Aux termes de l'article 9 du projet de convention, la Ville doit se libérer par annuités, jusqu'au 31 décembre 1958, des dépenses indiquées aux nos 1 et 2 ci-dessus et s'élevant respectivement à 1.455.000 fr. et à 435.000 fr. Ces annuités doivent être calculées d'après le taux effectif des emprunts de la Compagnie pendant l'exercice qui aura immédiatement précédé celui du jugement d'expropriation. Comme on le verra plus loin, cet exercice est, en l'espèce, celui de 1903.

Il résulte d'une communication officielle de la Compagnie P.-L.-M. que le taux effectif moyen de ses emprunts, au cours de l'année dernière, ressort à 4 fr. 181 0/0, intérêt, amortissement et frais accessoires compris. L'annuité correspondant à la dette de 1.455.000 fr. sera donc de fr. 60.833,55 et celle de la dette de 435.000 fr. sera de fr. 18.187,35.

La première annuité prend cours dix-huit mois après le jugement d'expropriation (qui n'est pas encore rendu, mais qui va l'être prochainement) et elle est payable six mois après. Cela fait en tout deux ans; ce n'est donc pas avant 1906 que cette annuité aura à fonctionner.

La seconde annuité est basée sur les sommes effectivement dépensées pour la construction des ponts et elle prend cours six mois après le règlement des dépenses. Les travaux de cette construction commenceront dans les premiers mois de 1905 et seront probablement terminés dans le courant de la même année. Cette annuité ne sera donc qu'en partie exigible en 1906; mais, pour la facilité des calculs, nous la considérerons comme entièrement exigible à partir de cette date.

Quant aux travaux d'établissement des voies publiques prévues au n° 5, ils doivent être exécutés par la Ville et à ses frais. D'après le devis établi par le service de la Voirie municipale, ils donneront lieu à une dépense de 644.000 francs. Les travaux pourront être attaqués dans le courant de l'année 1905, et ils seront vraisemblablement terminés au printemps de 1908. On peut donc répartir sur les trois exercices 1905, 1906 et 1907 la dépense prévisionnelle de 644.000 francs qu'ils occasionneront.

Il résulte de ces données, que les dépenses résultant de la sup-

pression des passages à niveau et des travaux de voirie qui en sont la conséquence devraient être échelonnés sur les exercices 1905 et suivants dans les proportions ci-après :

Exercices	Annuité de la dette de		Travaux de Voirie	Total
	1.455.000 »	435.000 »		
1905	» »	» »	200.000 »	200.000 »
1906	60.833 55	18.187 35	222.000 »	301.020 90
1907	60.833 55	18.187 35	222.000 »	301.020 90
1908 et suivants.	60.833 55	18.187 35	» »	79.020 90

Le budget municipal contient, à l'état latent, des disponibilités qui permettront de faire face à ces dépenses. En 1904, ces disponibilités ont permis d'inscrire au budget extraordinaire les crédits ci-après correspondant à des dépenses facultatives qui n'auront pas à se reproduire les années suivantes ou qui pourront être ajournées :

Construction d'une caserne pour les sapeurs-pompiers	150.000
Construction d'un édifice pour le service des inhumations	58.500
Aménagement de l'hôtel de Gadagne	50.000
Construction de mairies dans les III ^e et VI ^e arrondissements	110.000
Réparations à l'hôtel de Ville et au palais des Arts	100.000
Travaux de consolidation des rochers du jardin des Chartreux	25.000
Amélioration du chemin de Baraban	36.000
Amélioration du quartier Saint-Paul (solde de l'immeuble Visseaux)	41.600
Subvention à l'institut Pasteur de Lyon	50.000
Ensemble	<u>621.100</u>

En outre, à partir de 1906, le budget municipal va bénéficier d'une réduction de charges de plus de 600.000 francs, par suite de la diminution de l'annuité de l'emprunt de 1880.

Enfin, il y aura lieu de faire état, au budget de 1906, de la subvention de 180.000 francs que les Hospices doivent verser à la Ville comme quote-part dans les dépenses de construction des trois ponts susdésignés.

Toutes ces ressources suffiront très largement à couvrir les engagements que la Ville a contractés du chef de la convention passée avec la Compagnie P.-L.-M.

Ces résolutions ont été approuvées par le Conseil et ont été communiquées à la Préfecture qui les transmettra au Ministère de l'Intérieur et des Cultes.

SINÉD.

Au Palais municipal des Expositions

— FIN —

Dans mon compte rendu de l'architecture et des arts décoratifs j'ai donné une appréciation générale du mouvement qui s'opère actuellement dans ces branches de l'art, — ici en ayant fait ressortir que des maisons de plaisance avec terrasses s'élevaient, les unes plus luxueuses que les autres, mais toutes présentant les commodités et réunissant les conditions de salubrité que nous recherchons à l'envi, là en ayant salué les progrès réalisés dans la pyrogravure et les cuirs repoussés; — certes, il était de mon devoir le plus immédiat de signaler ce qui caractérisait notre époque et ce qui semblait occuper les esprits. Mais, je n'ai pas pu entrer dans les détails, craignant que des coupures faites par un ciseau inexorable n'amputassent mon article; par suite, je me suis rendu coupable de quelques omissions. Je me permets donc aujourd'hui de compléter mon dire insuffisant d'hier et surtout de donner, par une addition, au sujet le développement qu'il comporte.

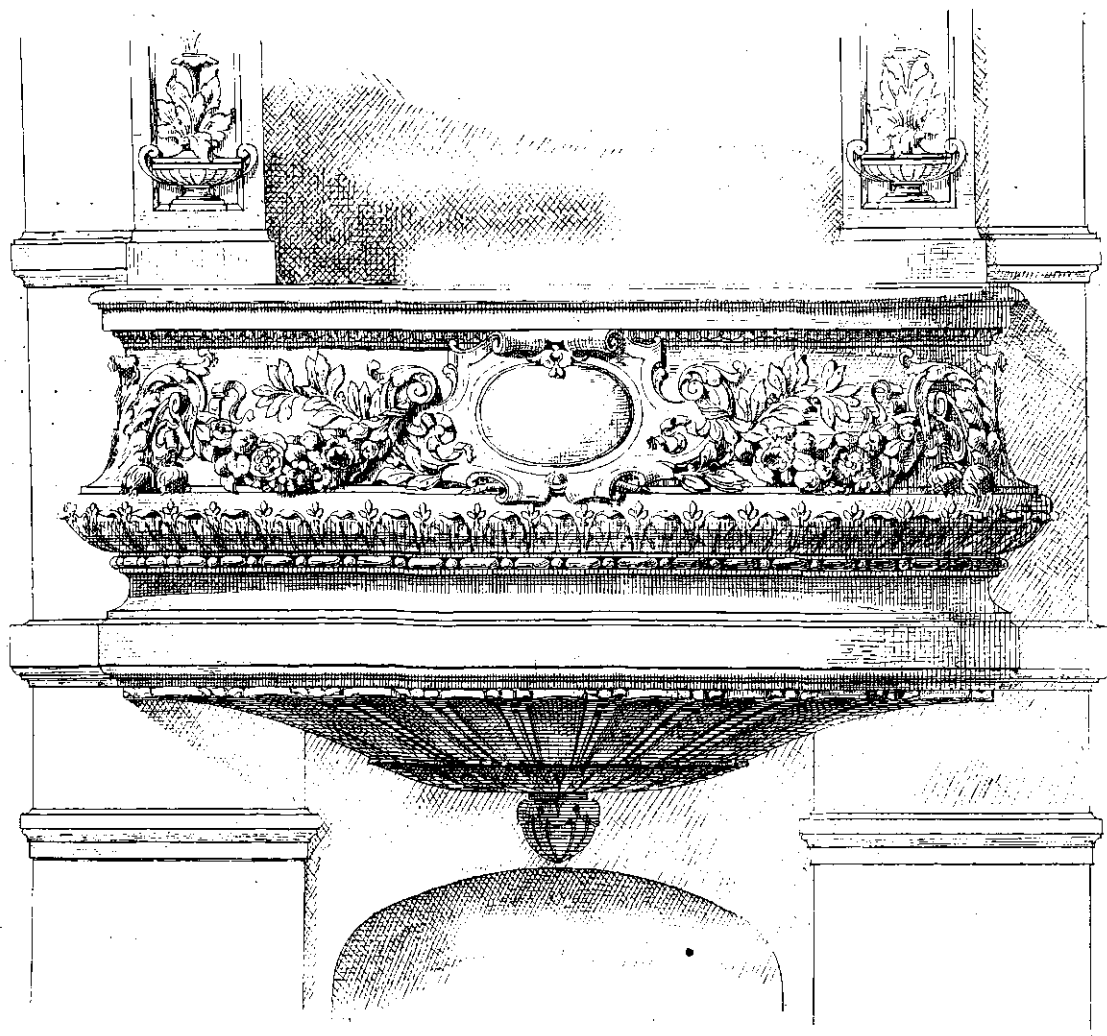
C'est l'avis unanime des visiteurs que M. BAURE a fait montre

d'un réel goût artistique en construisant le splendide *château de M. S. à Mac'as*, cet édifice séduisant quant à son aspect extérieur, dont la distribution heureuse des diverses salles, leur décor et le luxe cossu vous frappent, quand vous examinez avec attention les plans aquarellés de l'architecte. Rien n'a été négligé. Avec un tact digne d'éloges, M. Baure, pour orner l'intérieur du château, l'œuvre originale qu'il a conçue et édifiée avec tant de soin, s'est adressé à la maison Chaleyssin. Ainsi, par les soins de cette maison a été exécutée la cheminée monumentale de la salle à manger, pour me borner à cette seule indication. Il est bon d'adjoindre au maître ses

exposition en tout point remarquable lui a valu un rappel de 3^e médaille

Un *Projet de construction d'un hôtel pour les Sociétés savantes* (776) par M. LABRANCHE, qui avait obtenu un 2^e prix à la Société académique d'architecture de Lyon en 1903, contribuait largement à enrichir l'exposition d'architecture au Salon. Tradition excellente que ce concours institué par la Société : un projet est donné, un emplacement désigné; c'était l'an dernier sur le quai Claude-Bernard, non loin des Facultés, que l'artiste devait élever un projet d'Hôtel des Sociétés savantes; cette année dans le quartier

SALON DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS



BALCON D'AVANT-SCÈNE DU THÉÂTRE DE LONS-LE-SAUNIER

M. FERRET, architecte. — M. E. FLCHAT, sculpteur-décorateur, à Lyon.

collaborateurs quand on exprime son admiration pour une œuvre harmonieuse; l'intelligence a été servie par des organes habiles.

Elles sont toujours très intéressantes les études de M. MALLET. Cette année une belle *cheminée* (778) continue la série brillante de ses expositions; l'an dernier nous avons pu remarquer son intérieur de bar.

Des mentions honorables ont été décernées par le jury à MM. BONAMOUR et ROYER pour leurs aquarelles lavées avec tant de joliesse : une *Salle de spectacle dans un palais* (774) et la *Paroi de fond d'un grand salon de réception* (784). Le talent ne se mesure pas aux récompenses, il est vrai, mais j'ose affirmer que les riches et chatoyantes couleurs de ces aquarelles flattaient les yeux du visiteur et le tenaient sous le charme pendant qu'il se laissait aller à la curiosité de traduire le sujet représenté.

Parmi les relevés archéologiques le *Tombeau de l'abbé Jacques de Mauvoisin, xv^e siècle et l'église d'Ambroay* (774) sont bien rendus par M. CHAUBIER, que nous avons déjà vu à l'œuvre; son

de la Martinière, ce sera un projet de construction d'une école des Beaux-Arts, puisqu'on parle de construire à Lyon une école d'Architecture. Le projet de M. Labranche a été apprécié à la Société d'architecture aussi justement qu'il l'a été au Salon. L'entrée sur le quai vous invitait à pénétrer dans le vaste amphithéâtre et à circuler dans les différentes salles de Commissions; mais, il faut le dire en toute sincérité, ici l'intérêt était moindre, puisque les termes de comparaison manquaient. Combien nous aurions désiré voir l'épure qui avait été placée la première au concours!

Dans la section des Arts décoratifs, mentionnons l'envoi de M. FLCHAT, sculpteur décorateur; un intéressant fragment de la décoration, qu'il vient d'exécuter au théâtre de Lons le-Saunier, nous a été présenté. Son *Balcon d'avant-scène* (841) s'appuyant sur un motif décoratif en encorbellement elliptique est d'un profil ferme et d'une bonne silhouette. Rappelons que nous devons à cet artiste la sculpture sur pierre, les modèles des grands candélabres et les appliques métalliques du nouveau pont de l'Université.

Pour terminer, n'oublions pas d'adresser tous nos compliments, à titre d'encouragement, aux élèves de l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon, qui ont pris part au concours d'un projet de diplôme à délivrer par la Société lyonnaise des Beaux-Arts (825), et citons les bijoux et pièces d'orfèvrerie de M. EYMARD ainsi que ceux de M. NAU.

A. TUOTIOP.

L'AMÉNAGEMENT

DES

Abords de la nouvelle Gare des Brotteaux

Nous sommes heureux de trouver dans le *Bulletin de la Chambre Syndicale des propriétés immobilières* un important article relatif à cette si intéressante question. Nous en extrayons les conclusions suivantes qui viennent à l'appui des idées que nous avons maintes fois exprimées ici et qui trouvent leur application pratique dans l'avant-projet de MM. Thoubillon, Giroud et Desjardins, publié dans notre dernier numéro.

Notre Chambre syndicale ne peut que s'associer à des protestations aussi bien justifiées, car dans cette question, il n'y a pas seulement en jeu des intérêts particuliers très respectables, il y a un intérêt général évident avec lequel ils viennent se confondre. Il s'agit de la largeur de conception et du bel aspect d'un nouveau quartier où il serait déplorable de voir se renouveler des errements qui n'ont été que trop suivis jusqu'à présent dans notre ville.

Il est devenu banal de dire qu'à Lyon en matière d'édilité, on ne saurait rien faire d'achevé et de complet et qu'on n'a pas une intuition suffisante des besoins de l'avenir. Est-il besoin de rappeler les fautes si souvent commises, l'établissement des fameuses voûtes de Perrache qui sont venues si fâcheusement isoler la presque totalité du reste de la ville, la création de la Halle des Cordeliers bordée de rues étroites et installée en plein centre, à quelques pas du Palais du Commerce, la rue Lafont élargie il y a trente-cinq ans dans des proportions si insuffisantes, le long de l'une des parties latérales de l'Hôtel de Ville, la nouvelle Préfecture qui a tant perdu au point de vue de son développement nécessaire par suite du refus de la ville de seconder le département en créant une vaste place en façade sur le quai et enfin plus récemment le Palais municipal des Expositions d'un aménagement intérieur si remarquable, mais auquel on a eu la malheureuse idée de ne donner que trois façades, en l'accolant contre une maison particulière de cinq étages de hauteur ?

Notre Municipalité, nous l'espérons, saura comprendre la nécessité qui s'impose de ne pas retomber dans les erreurs du passé, à propos d'un projet aussi important que celui qui va être mis à exécution aux Brotteaux, et nous comptons qu'elle saura s'inspirer de l'exemple de Nice et de Grenoble où l'avenue de la Gare aux proportions grandioses est le beau quartier, le quartier de luxe et d'attractions. — Laisser passer l'occasion de doter la future gare des Brotteaux d'une large et belle voie d'accès avec une vaste place serait une erreur inexcusable. Car nos édiles peuvent y trouver le moyen d'arrêter l'étranger à Lyon et de contribuer à refaire à notre ville un renom autre que celui immérité sans doute, mais dont elle jouit malheureusement encore.

La dépense ne serait pas d'ailleurs bien grande puisqu'il s'agit de terrains à lotir pour la construction d'immeubles privés, et certainement la ville trouverait en grande partie la compensation de son sacrifice dans l'augmentation de valeur des masses en façade sur la grande et vaste place dont nous regardons la création comme indispensable. Il ne faut pas oublier du reste que le traité pour les passages à niveau a permis à la ville de réaliser une économie notable : elle ne doit dépenser que 600.000 fr. au lieu de

1.325.400 fr., et une partie de ce bénéfice ne saurait mieux être employée, croyons-nous, qu'à l'amélioration sollicitée.

Notre Chambre syndicale adresse une lettre motivée à M. le Maire de Lyon ainsi qu'à M. le Préfet du Rhône. Nous espérons que nos protestations qui nous semblent on ne peut mieux fondées, seront prises en sérieuse considération.

RÉORGANISATION DES SERVICES

DE

L'ARCHITECTURE DÉPARTEMENTALE

Dans la séance du 15 avril dernier, le Conseil général du Rhône s'est occupé de cette importante question. M. Coste-Labaume était chargé du rapport de ce dossier.

On sait que des améliorations avaient été déjà apportées à l'ancien fonctionnement de ce service.

Néanmoins, l'expérience a montré que le régime appliqué ne donnait pas encore au département des garanties suffisantes, qu'il y avait lieu de s'inspirer, ainsi que la ville de Lyon l'a fait elle-même depuis quelques années, des dispositions que la nécessité a fait prévaloir dans les services publics d'architecture les plus importants, d'après lesquelles le service d'architecture est confié à la vigilance de fonctionnaires chargés de remplir auprès des architectes le rôle qui appartient dans les entreprises privées au propriétaire lui-même.

C'est dans cette intention que M. le Préfet a confié à M. Aubert, agent voyer en chef du département, chargé par intérim des fonctions d'architecte en chef, le soin de présenter un projet d'organisation approprié aux besoins particuliers du département.

Les bases de cette réorganisation peuvent se résumer ainsi : division du Service au point de vue technique et centralisation au point de vue de l'administration et de la comptabilité.

Le service technique pourra être assuré par plusieurs architectes, qui ne seraient pas fonctionnaires, et envers lesquels le Département ne serait lié d'aucune façon.

Le service administratif serait composé du directeur administratif et du contrôleur-comptable.

Les bâtiments départementaux seraient partagés en quatre groupes, composés comme il suit :

1^{er} groupe : *Préfecture, Palais de Justice de Lyon :*

2^e groupe : *École normale d'instituteurs et d'institutrices, Sous-Préfecture, tribunal, prison et casernes de gendarmerie de Villefranche, Ferme-école de Longes ;*

3^e groupe : *Prisons Saint-Paul et Saint-Joseph, casernes de gendarmerie (Sala et Suchet) de Lyon ;*

4^e groupe : *Asile départemental d'aliénés de Bron, maison de retraite et Dépôt de mendicité d'Albigny.*

L'étude des projets et la direction des travaux seraient confiés pour chaque groupe à un seul architecte.

M. Normand ne croit pas que cette réorganisation permette de réaliser les économies qu'on en attend ; on estime que la dépense ne s'élèvera pas à plus de 9250 francs annuellement, mais en réalité il en coûtera bien davantage, car l'architecte départemental était chargé de nombreux travaux dont on devra payer les honoraires aux nouveaux architectes indépendants, même responsables.

M. le Préfet défend son projet et s'élève contre l'affirmation de M. Normand ; il soutient qu'on obtiendra ainsi des économies. Du reste, le contrôle restera comme toujours.

Après cet échange d'observations, le Conseil général adopte le projet de règlement.

MM. Chambaud, Normand, Coste-Labaume, Lagrange et Popmerol sont nommés membres de la Commission de contrôle.

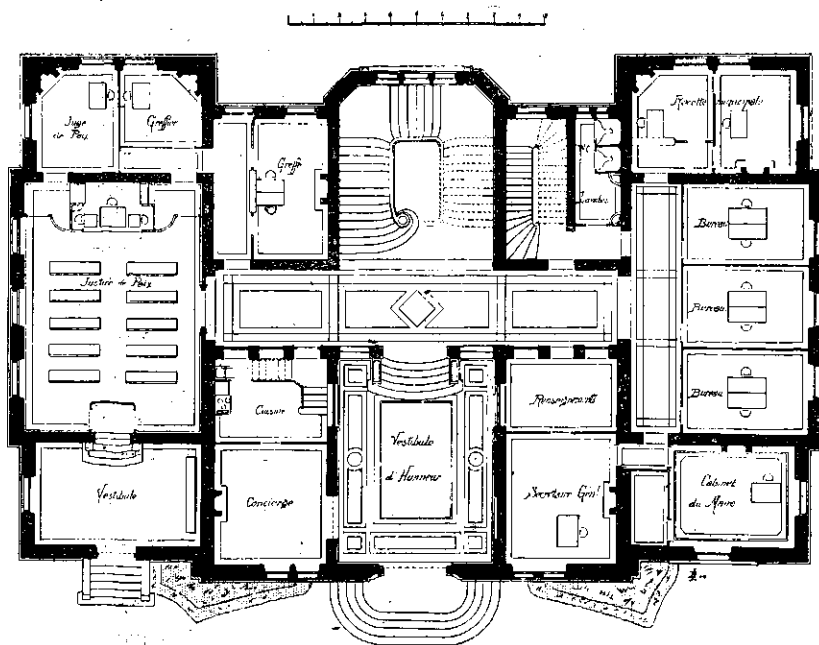
HOTEL DE VILLE DE VILLEURBANNE

Cet édifice, dont le projet avait été adopté par délibération du Conseil municipal de juin 1901, est construit à peu près sur le même emplacement que l'ancienne mairie, d'après les plans de M. Michel COLLET, architecte à Lyon. La dépense totale est d'environ 200.000 francs.

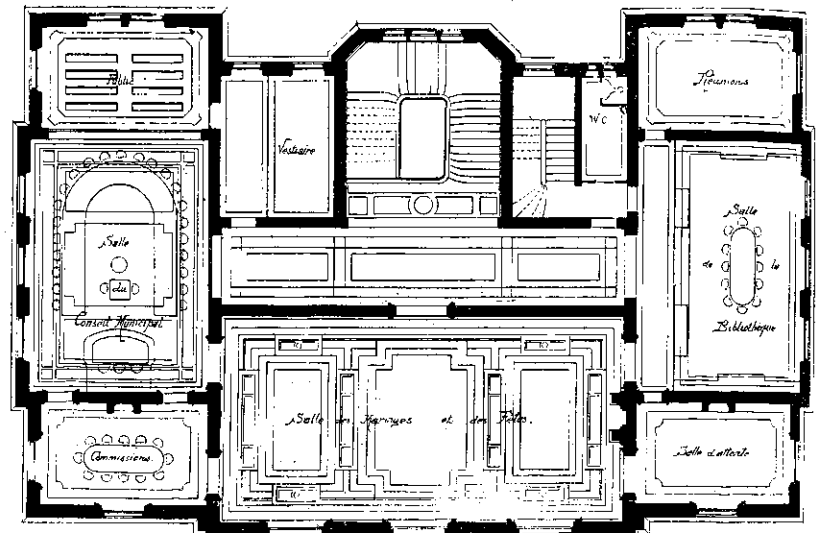
Au rez-de-chaussée, la distribution est très simple : à droite du grand vestibule d'entrée se trouvent les différents services de la mairie, comprenant le cabinet du Maire, celui du Secrétaire général et les bureaux de la mairie. A gauche, avec entrée particulière sur la façade principale, la Justice de paix et ses services. Au milieu et au fond le grand escalier d'honneur conduisant au pre-

L'ornementation décorative est en staff de la maison E. FLACHAT ; citons le plafond à caissons de la salle des fêtes ainsi que la cheminée en chêne naturel. Les tentures et rideaux sont de la maison A. FLACHAT. La maison BERLIE a été chargée, après concours, de l'installation de l'éclairage, pour lequel elle a créé plusieurs modèles : à remarquer les lustres et girandoles de la salle des fêtes, ainsi que le lampadaire du grand escalier d'honneur qui vient compléter la rampe en fer forgé sortant des ateliers Noël COUDAN, serrurier.

Le chauffage adopté est à basse pression et a été exécuté par la maison LEAU (Remilieux, Gelas et Gaillard, successeurs). La sculpture a été faite par MM. PAVY et MENUT. Le mobilier de la salle du Conseil municipal et des bureaux a été fourni par M. SABOT,



REZ-DE-CHAUSSÉE



PREMIER ÉTAGE

HOTEL DE VILLE DE VILLEURBANNE

Architecte : M. MICHEL COLLET, à Lyon.

mier étage. A cet étage, sur la façade et éclairée par trois grandes baies, la salle des mariages et des fêtes. A gauche et au-dessus de la Justice de paix, la salle du Conseil municipal ainsi que celle des Commissions. A droite de l'escalier d'honneur, la Bibliothèque avec salles de réunions. Aux deux étages et à droite du grand escalier est installé un escalier de service attenant aux water-closets et lavabos.

Les matériaux utilisés sont, pour le soubassement extérieur, des moellons à bossages en pierre de Villebois, dans l'avant-corps de façade principal ; les autres parties sont en moellons piqués. La pierre blanche de Saint-Juste et celle des Estaillasses ont été employées pour la façade principale en corniche, cordon, coudières, etc.

À l'intérieur, le vestibule d'honneur est pavé de carreaux de grès ; l'autre, transversal, est en mosaïque avec motif central représentant les armoiries communales.

Le stuc grésé, imitation de l'Echaillon, a été employé comme revêtement des vestibules ; le soubassement du grand escalier qui est à panneaux est en stuc imitation marbre rouge antique.

Le grand escalier d'honneur est en pierre de Villebois avec limon, lequel repose, à l'arrivée au premier, sur une voussure moulurée en béton armé.

tapissier à Villeurbanne. L'horloge de la façade sort de la maison HEMMEL.

Quant à la construction proprement dite, elle a eu pour entrepreneurs :

Terrassement et maçonnerie : M. PÉROL, à Lyon.

Taille de pierres dure et tendre : SOCIÉTÉ DES TAILLEURS DE PIERRE ET CARRIERS RÉUNIS, à Porcieu-Amblagnieu (Isère).

Ciment : M. LACHAMP, à Lyon.

Charpente : M. LAFOSSE, à Lyon.

Plâtrerie, fumisterie : M. DELPONTE, à Lyon.

Stuc : M. PEYRAUD, à Lyon.

Marbrerie : M. GUINET, à Lyon.

Menuiserie : M. MARTIN aîné, à Saint-Etienne.

Serrurerie : M. Noël COUDAN, à Lyon.

Peinture : UNION LYONNAISE DES ENTREPRENEURS DE PLÂTRERIE ET PEINTURE.

Vitrerie : M. FATOU-GUITTA, à Lyon.

Couverture, zinguerie : M. MALLET, à Lyon.

Plomberie : M. DELOGÉ, à Lyon.

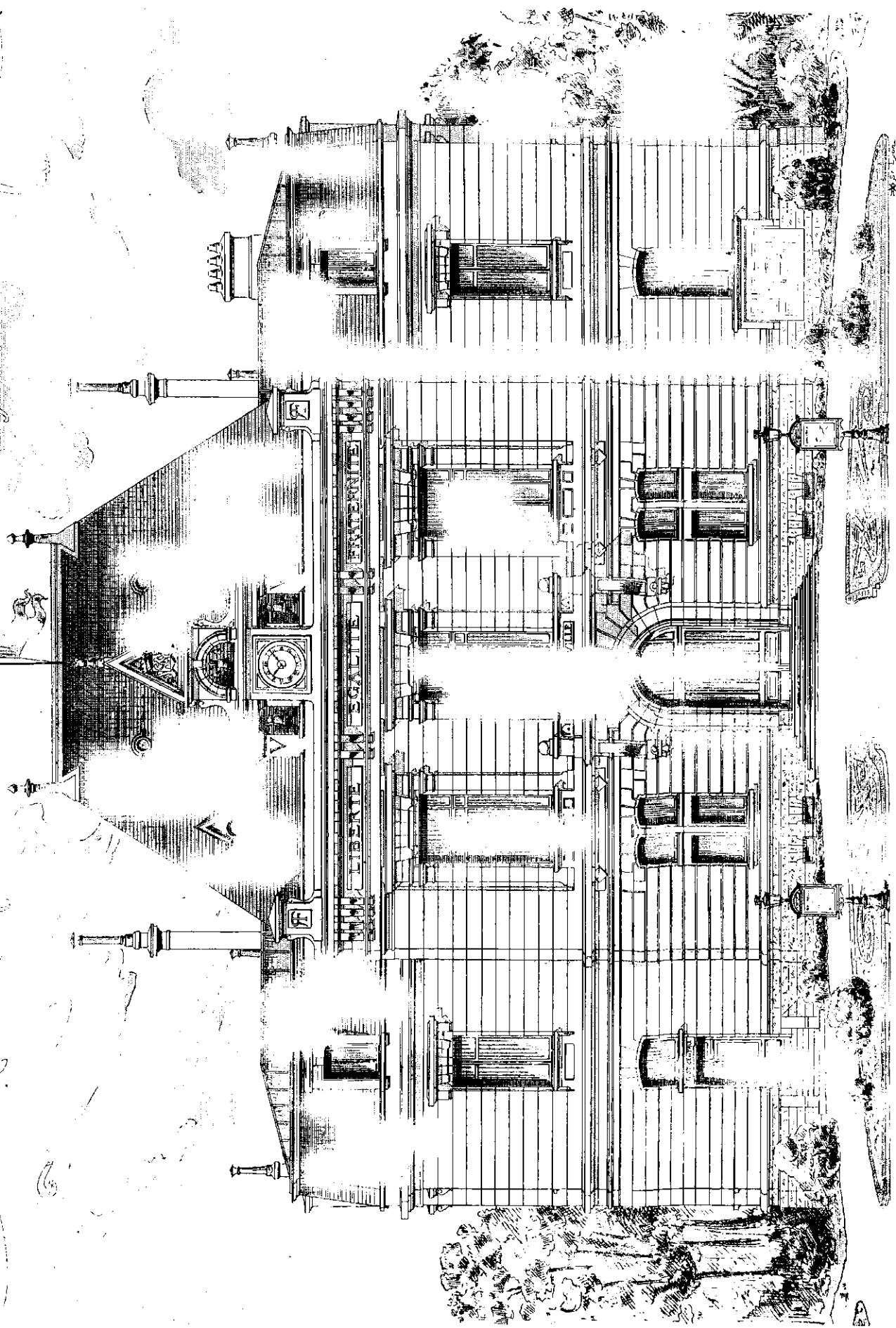
Mosaïque : M. MORA fils, à Lyon.

Jardin-square : M. CATHLIN, horticulteur à Villeurbanne.

ALAMBERT.

DE VILLEURBANNE

HOTEL DE VILLE



A PROPOS DU NOUVEAU

QUARTIER DE LA GARE DES BROTEAUX

La publication du projet de transformation du quartier de la gare des Brotteaux, que nous avons faite dans notre dernier numéro, nous a valu la lettre suivante; elle contient d'intéressantes considérations d'ordre général qui ont leur place dans ce journal, et complètent, à un point de vue un peu moins particulier, mais qui n'est cependant pas sans valeur, ce que nous avons dit jusqu'ici de cette question. Aussi, la publions-nous volontiers.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans votre dernier numéro, l'argumentation des distingués architectes faisant partie de la Société académique d'architecture, et je suis entièrement d'accord avec eux pour protester contre les tendances actuelles de nos administrations municipales, lesquelles font dépendre leurs conceptions de considérations de gros sous sans vouloir envisager l'intérêt bien compris d'une grande cité comme la nôtre, appelée à un développement considérable et qui devrait mériter, à plus d'un titre, l'appellation enviée de capitale du Sud-Est.

Les observations que vous avez publiées sont évidemment fort justes et nos édiles, à défaut des services municipaux de la voirie et de l'architecture, qui sont souvent obligés d'obéir aux instructions générales qui leur sont données, devraient plus souvent s'inspirer des idées pratiques des hommes de métier, bien mieux qualifiés pour donner une opinion juste et indépendante que des fonctionnaires n'ayant en vue que la situation immédiate des finances de la ville ou certains intérêts à satisfaire.

On sait, parmi le public qui a beaucoup voyagé, que la prospérité des villes est en raison directe de leurs embellissements et des sacrifices qu'elles s'imposent, et, fort malheureusement, les gouvernants à courte vue ne peuvent pas toujours comprendre cette vérité indiscutable qui est pourtant unanimement reconnue en dehors de nos murs.

L'étranger ne s'arrête, en effet, indépendamment de la conclusion de ses affaires et de toute considération de mode ou de curiosités réelles à visiter, que dans les villes où les constructions modernes sont belles et artistiques, les voies et promenades gaies et grandioses et les attractions suffisantes pour employer sans ennui un temps que l'on veut consacrer, il faut bien le dire, à la distraction (les voyageurs n'ayant généralement pas uniquement en vue la contemplation, pendant de longues heures, des vieilleries plus ou moins intéressantes, mais plutôt de passer agréablement les quelques journées dont ils disposent).

C'est, en somme, pour cette raison que certaines cités, bien inférieures à Lyon, mais ayant des quartiers neufs animés et attrayants, sont préférées à notre ville par les gens de passage, car ces derniers visent surtout à se distraire et non à apprécier les particularités plus ou moins monotones des vestiges des anciens âges, n'en déplaise aux détracteurs des goûts modernes qui nient l'utilité des transformations des vieux quartiers et voudraient condamner les populations urbaines à pourrir dans leurs infectes masures des temps passés.

Pourquoi la plupart des gens en voyage d'agrément préfèrent-ils, par exemple, passer quelques journées à Bordeaux ou à Marseille où il n'y a pourtant qu'une petite partie de la ville présentant un aspect propre et convenable, alors que les mêmes personnes auront vite assez de Lyon après une promenade de quelques heures? Tout simplement, à mon avis, parce que notre cité n'a pas la vive animation des premières, et que ses quartiers, sans allure grandiose, conservent généralement le caractère morne et triste qui a toujours distingué la capitale du Sud-Est.

Comme les projets sont toujours étudiés par notre Municipalité sans l'ampleur qui serait indispensable à la sauvegarde de l'avenir, il en résulte que Lyon, malgré les fortes dépenses faites, ne pro-

gresse pas sensiblement et ne s'embellit pas, en tout cas, autant qu'on serait en droit de l'espérer étant donné les sacrifices consentis.

Je souhaite donc ardemment l'intervention des Sociétés d'architecture afin que leurs observations autorisées permettent, soit de guider un peu nos administrations trop routinières ou trop mercantiles, soit de fournir tout au moins un appui précieux aux fervents disciples du progrès bien compris.

Mais on me permettra, cependant, de terminer par une seule critique :

C'est qu'il ne doit pas suffire, que nos distingués architectes combattent individuellement telle ou telle proposition du service de la Voirie; mais il serait bien plus intéressant, à tous les points de vue, que les Sociétés compétentes présentassent elles-mêmes des projets très étudiés suivant leurs idées, sans se borner à rejeter les conceptions émises par nos fonctionnaires municipaux.

En particulier, j'aurais été enchanté de voir publier, dans *la Construction lyonnaise*, un projet complet d'établissement du nouveau quartier des Brotteaux, élaboré par la Société académique d'architecture.

Telles sont, en quelques mots, les considérations que je voulais vous exposer, vous priant d'excuser la liberté que j'ai prise de vous signaler ces quelques *desiderata*.

Veillez bien agréer, Monsieur le Directeur, etc. D. C.-B.

CONCOURS

ANGERS

CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR

RÉSULTATS

C'est M. Duchâtelet, de la Société Centrale des architectes, qui a été nommé rapporteur des opérations du jury.

Les récompenses suivantes ont été décernées :

1^{er} Prix : M. Jules BLITZ, architecte de la ville de Compiègne, 131, rue Lafayette, Paris;

2^e Prix : M. A. MESNAGER, architecte 18, rue Oberkampf, Paris.

3^e Prix : M. Laurent FORTIER, architecte, à Cambrai;

1^{re} Mention-médaille : MM. C. et A. HÉBERT, ingénieur et architecte, à Lille;

2^e Mention-médaille : M. Raymond LOISEL, architecte, à Rouen;

3^e Mention-médaille : MM. Victor BARILLER et LEBLOND, architectes, 22, avenue Rapp, Paris.

Le jury a en outre accordé une 4^e mention médaille hors rang au projet « Carré dans une circonférence, contenue dans un carré » dont le devis dépassait la somme prévue au programme.

PARIS

INSPECTEUR DU SERVICE D'ARCHITECTURE DES BATIMENTS CIVILS
ET DES PALAIS NATIONAUX

Un concours pour l'emploi de sous-inspecteur des bâtiments civils et des palais nationaux s'ouvrira à Paris en mai 1904.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être Français et âgés de moins de trente-cinq ans. Ils adresseront avant le 7 mai, à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (direction des beaux-arts, bureau des bâtiments civils et des palais nationaux) leur demande d'admission sur papier timbré, accompagnée des pièces suivantes :

1^o Une pièce authentique constatant qu'ils ont satisfait aux obligations imposées par la loi militaire;

2^o Un extrait de leur casier judiciaire, ainsi qu'un certificat de moralité délivré par l'autorité compétente et dûment légalisé;

3^o Un certificat délivré par un médecin assermenté et consta-

tant qu'ils ne sont atteints d'aucune infirmité les rendant impropres à un service actif.

Communication du programme et des conditions du concours sera donnée à la direction des beaux-arts (rue de Valois, 3) tous les jours non fériés, de deux à quatre heures.

COULOMMIERS

CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE

Un concours à deux degrés est ouvert, entre tous les architectes français, en vue de la construction d'une église sur le terrain de l'ancien cimetière, à Coulommiers.

La dépense pour la construction proprement dite, toutes substructions comprises, ne devra pas dépasser 375.000 francs.

Le concours du premier degré sera clos le 30 juin au soir et ne comportera aucune prime. Pour le concours du second degré, en dehors du projet classé premier, dont l'auteur sera chargé de l'exécution, il sera accordé quatre prix, dans l'ordre suivant : le projet classé 2^e recevra une prime de 1.500 fr. ; le 3^e, 1.200 fr. ; le 4^e, 1.000 fr. ; le 5^e, 800 fr. Les honoraires de l'architecte chargé de l'exécution sont fixés à 14.000 fr.

Le jury, composé de onze membres, comprendra notamment trois architectes désignés par la Ville et trois architectes désignés par les concurrents.

Nos lecteurs peuvent se procurer, à la Mairie de Coulommiers, le programme du Concours et le plan coté indiquant les sondages effectués.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Travaux de la région.

✦ AIN. — Nous sommes informés de *Trévoux* que, dès déclaration d'utilité publique du deuxième réseau de tramways, le pont de Gévrioux sera reconstruit. Le projet est préparé ; la dépense est prévue pour 275.000 francs.

✦ LOIRE. — Le projet de construction de la maison d'école de *La Chapelle-en-Lafaye* vient d'être approuvé par décision préfectorale.

L'adjudication aura lieu incessamment.

✦ DOUBS. — Le Conseil général, dans sa récente session, a demandé l'étude d'un projet de construction d'un lazaret à *Villers-le-Lac*, en limitant la dépense à 20.000 francs.

Il a également approuvé :

1^o Les plans de la halte terminus du chemin de fer de Besançon à Amathay-Vésigneux, et du raccordement de la gare Rivotte à la gare Mouillère ;

2^o L'avant-projet de raccordement du chemin de fer de Gouxles-Uziers à Pontarlier avec le tramway de Pontarlier-Mouthet et le P.-L.-M., et l'établissement d'une gare commune aux deux lignes à *Pontarlier*.

En outre, il a émis le vœu que les pouvoirs publics fassent le nécessaire pour arriver à la reconstruction de la gare *Besançon-Viotte*.

Assemblée générale de l'Association provinciale des Architectes français.

L'Assemblée générale de l'A. P. A. F. se tiendra à Besançon du 22 au 25 juin prochain. Le Bureau se réunira le 21 juin ; la séance d'ouverture aura lieu le 22 au matin ; le banquet de clôture, le 25 au soir. Les questions indiquées dans le projet de programme sont les suivantes : Ponts et chaussées et Agents-voyers ; Fédération générale des Sociétés d'architectes ; tarifs des experts ; écoles régionales ; titre d'architecte ; reconnaissance d'utilité publique de l'Association provinciale.

La date de livraison des concours d'élève-architecte, qui avait

été fixée au 1^{er} juin est reculée jusqu'au 10. L'envoi en devra être fait à M. Vieille, architecte, président de la Société des Architectes du Doubs, à Besançon.

Les délégués actuellement connus sont, pour la région : MM. Benoit, de Lyon (S. A.) ; Bissuel, de Lyon (S. A.) ; Chattrousse, de Grenoble (S. D. et S.) ; Collomb, de Lyon (S. A.) ; Feuga, de Lyon (S. A.) ; Mouren, de Marseille (S. B.-d.-R.) ; Naquin de Lippens, de Lyon (S. A.) ; Paugoy, de Marseille (S. B.-d.-R.) ;

Nouvelle bétonnière.

Les grandes Sociétés de crédit rivalisent en ce moment pour doter leurs établissements ou succursales de Lyon d'installations en rapport avec l'importance et la multiplicité de leurs services. Ici, c'est le Crédit Lyonnais, si à l'étroit et si incommodément aménagé dans ses locaux de part et d'autre de la rue de la République, qui, sous une toiture permettant de braver les intempéries, construit une importante annexe entre la rue Dubois et la rue de la Poulaille. Un peu plus haut, la Société Lyonnaise de dépôts, de Comptes Courants et de Crédit industriel, fait édifier de toutes pièces un vaste hôtel entre les rues Bât-d'Argent et Mulet. En cet endroit très passager les promeneurs s'arrêtent nombreux pour contempler l'activité qui règne dans cet important chantier, et leur attention se trouve retenue par le fonctionnement intéressant d'un appareil nouveau : c'est une bétonnière à marche continue, que nous avons pu examiner de près et qui fait grand honneur à l'industrie lyonnaise. Construite par M. L.-E. Lachat, ingénieur-constructeur à Lyon, 25, quai Claude-Bernard, cette bétonnière à marche continue dispense des opérations du mélange préalable ; elle produit trente mètres cubes de béton par jour, avec une force motrice de deux chevaux, desservie par deux hommes seulement. Cet appareil est destiné à rendre de grands services dans les grosses entreprises ; aussi, avons-nous cru devoir le signaler à nos lecteurs ; nous aurons d'ailleurs occasion d'en parler à nouveau.

Un monument à l'architecte Revoil.

Un Comité s'est formé pour ériger un monument à Henri Révoil, l'éminent architecte auquel on doit la restauration d'une grande quantité de monuments antiques et d'églises romanes du midi de la France, la construction de nombreux édifices religieux, l'achèvement de la cathédrale de Marseille et un grand ouvrage sur l'architecture romane du Sud-Est. Le monument sera construit auprès des ruines antiques du nymphée de Nîmes.

Les présidents d'honneur du Comité sont MM. Chaumié, ministre de l'instruction publique ; Roujon, Marcel et Guillaume, statuaire, membre de l'Institut.

M. Bruneton, banquier à Nîmes, centralisera les souscriptions ; le monument sera l'œuvre de M. J.-B. Bellot, sculpteur, 2^e prix de Rome, et de M. Albert Ballu, architecte.

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Centrale Lyonnaise.

Samedi soir, à 8 heures 1/2, l'Association des anciens Elèves de l'Ecole centrale lyonnaise donnait sa réunion mensuelle dans les salons Monnier. Au programme était inscrite une causerie, par notre confrère E. Vingtrinier, sur Louis XIV à Lyon, puis une audition de M. et Mme Théodore Botrel.

L'assistance était nombreuse.

La causerie de M. Vingtrinier sur l'intrigue du mariage royal de Louis XIV avec la princesse Marguerite de Savoie, les tentatives de passion amoureuse du roi à l'endroit d'une des nièces du cardinal Mazarin, toutes choses qui eurent Lyon pour théâtre, ont été rendues avec autant de science que d'intérêt, grâce aux projections qui ont accompagné la causerie.

Puis, les poètes-chansonniers, M. et Mme Botrel, se sont fait entendre dans quelques-unes de leurs œuvres : *M. de Kergariou* ;

Qu'est qu'tas, mon gas? La Chanson du Vent; Par le petit doigt, etc., qui ont été couvertes d'applaudissements.

M. Robatel a ensuite remercié le conférencier, les chanteurs et l'assistance à laquelle il a donné rendez-vous pour la reprise des séances en automne.

Le tissu du VIII^e siècle au Musée historique.

Le tissu du VIII^e siècle, dont parlait notre précédent numéro, n'a pas été, comme bien on pense, sans subir l'injure du temps qui en a, dans une certaine mesure, modifié la tonalité; aussi, la reproduction photographique présentait-elle de sérieuses difficultés. Ainsi qu'on en a pu juger par notre cliché, elles ont été complètement surmontées par l'artiste qu'est notre compatriote Victoire, le photographe réputé de la rue Paul-Chenavard, puisque les moindres détails de l'ornementation se trouvent reproduits sur la réduction que nous en avons publiée.

Société des Architectes d'Eure-et-Loir.

Cette nouvelle Société, qui vient de se fonder, a constitué ainsi son Bureau :

Président : MM. E. VAILLANT, A., architecte (du département, à Chartres);

Vice-Président : M. MOUTON, A., architecte de la Ville, à Chartres;

Secrétaire-trésorier : ROUSSEAU-RENVOIZÉ, à Chartres;

Délégués : H. GUITTET, à Chartres; P. HARANT, à Dreux;

Membres : MM. HÉNAULT, à Châteaudun; MANCEAU, à Nogent-le-Rotrou; MAUNOURY-MOUTON, à Chartres; POIRIER, à Chartres; PROUST, à Nogent-le-Rotrou; RÉDRÉAU, à Chartres;

Chambre syndicale des Entrepreneurs de Vienne.

Voici la composition du Bureau de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la ville de Vienne qui a été récemment renouvelé pour l'année 1904 :

Président : M. TRABET aîné, entrepreneur de plâtrerie et peinture, juge au Tribunal de commerce de Vienne;

Vice-Président : M. RENARD, entrepreneur de serrurerie;

Trésorier : M. CLAMARON, entrepreneur de serrurerie et membre du Conseil des Prud'hommes;

Secrétaire : M. JANIQUE jeune, entrepreneur de menuiserie;

Assesseur : M. DURAND, entrepreneur de maçonnerie, membre du Conseil des Prud'hommes.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 13 avril. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une caserne de pompiers rue Rabelais. — 1^{er} lot. Terrasse. Montant des travaux, 9 600 fr. Soumissionnaires : MM. Clavel, 12 p. 100. — Joly, 30,80 p. 100. — Védérine, 25,55 p. 100. — Adjud., M. Monin, à Lyon, 40 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant des travaux, 76 000 fr. Soumissionnaires : MM. Peyratoux, 14 p. 100. — Védérine, 15,20 p. 100. — Chatoux jeune et fils, 18 p. 100. — Fauflingue frères, 18,30 p. 100. — Rouchon et Grange, 18,30 p. 100. — Peix, 21,75 p. 100. — Monin, 23 p. 100. — Adjud., MM. Grange frères, à Lyon, 23,60 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille. Montant des travaux, 50 500 fr. Non adjugé. — 4^e lot. Ciments. Montant des travaux, 14 000 fr. Non adjugé. — 5^e lot. Carrelages, céramiques et mosaïques. Montant des travaux, 10 700 fr. Non adjugé. — 6^e lot. Charpente. Montant des travaux, 28 000 fr. Soumissionnaires : MM. Bonnaud, 12,25 p. 100. — Chol, 14,25 p. 100. — Savariau, 15,30 p. 100. — Gouverne et Chrétien, 15,75 p. 100. — Mally, 18,75 p. 100. — Chevron, 18,16 p. 100. — Lafosse, 18,55 p. 100. — Adjud., M. Barnay, à Lyon, 18,60 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 40 000 fr. Soumissionnaires : MM. Falcoi frères, 9,68 p. 100. — Gouverne et Chrétien, 16,25 p. 100. — Pansu frères, 17 p. 100. — Lafosse, 20,55 p. 100. — Martin, 20,65 p. 100. — Barnay, 20,25 p. 100. — Adjud., MM. Leblois et Garnier, à Lyon, 26,55 p. 100. — 8^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 28 000 fr. Soumissionnaires : MM. Chuzel, 10 p. 100. — Coudant, 13,15 p. 100. — Dupont, 13,13 p. 100. — Dauphin, 14,19 p. 100. — Brunard, 14,20 p. 100. — Martin et Masson, 14,90 p. 100. — Neyret, 14,35 p. 100. — Bujard, 15,05 p. 100. — Barbier, 20 p. 100. — Raso, 26,85 p. 100. — Euler, 29,50 p. 100. — Gabarre, 32 p. 100. — Adjud., M. Burnichon, à Lyon, 36,76 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Couverture en ardoises. Montant des travaux, 1 524 fr. Non adjugé. — 10^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 11 500 fr. Non adjugé. — 11^e lot. Installation des eaux et appareils. Montant des travaux, 8 400 fr. Non adjugé. — 12^e lot. Installation du gaz et appa-

reils. Montant des travaux, 3 550 fr. Non adjugé. — 14^e lot. Fumisterie. Montant des travaux, 4 400 fr. Non adjugé. — 15^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant des travaux, 29 500 fr. Non adjugé. — 16^e lot. Vitrierie. Montant des travaux, 3 500 fr. Non adjugé. — 17^e lot. Trottoir et terrasse en asphalte. Pavages. Mont. des travaux, 3 100 fr. Non adjugé.

Aln. — 20 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 16. Rectification. Montant des travaux, 7 500 fr. Soumissionnaires : MM. Levrat Eugène, 6 p. 100. — Humbert Joseph, 2 p. 100. — Bouvet Georges, 8 p. 100. — Adjud., M. Sigrand André à Bettant, 9 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 31. Construction de trottoirs. Montant des travaux, 1 700 fr. Adjud., M. Bombard Jacques, à Montréal, prix du devis. — 3^e lot. Chemin de grande communication n° 39. Rectification. Mont. des travaux, 3 800 fr. Soumissionnaires : MM. Perrino Francisque, 11 p. 100. — Humbert, Joseph, 1 p. 100. — Morthontemps Eugène, 12 p. 100. — Adjud., M. Gudin Jules, à Aunonnes, 18 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 9. Rectification. Montant des travaux, 1 600 fr. Adjud., M. Humbert Joseph, à Villeversure, prix du devis. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 19. Construction. Montant des travaux, 17 900 fr. Soumissionnaires : MM. Sigrand André, 10 p. 100. — Bouvet Georges, 16 p. 100. — Humbert Joseph, 1 p. 100. — Barnoux Jean-Marie, 11 p. 100. — Levrat Eugène, 5 p. 100. — Abel fils, 14 p. 100. — Adjud., M. Basso Léopold, à Aix-les-Bains, 17 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 23. Construction d'un mur. Montant des travaux, 1 800 fr. Soumissionnaires : MM. Sigrand André, 9 p. 100. — Humbert Benoit, 2 p. 100. — Oraison Jean, 8 p. 100. — Adjud., M. Cortet Louis, à Saint-Rambert, 15 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 18 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux Adjudicataires. 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 2. Montant des travaux, 4 600 fr. Adjud., M. Baldy Joseph, à Chandolas, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Issamoulenc. Chemin vicinal ordinaire n° 9. Montant des travaux, 58 300 fr. Adjud., M. Valhantier Alphonse, à Servas (Drôme), 25 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 21 avril. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Construction d'une école. Montant des travaux, 17 340 fr. 90. Soumissionnaires : MM. Drain, 13 p. 100. — De Saint-Rapt, 1 p. 100. — Thevenot, 6 p. 100. — Picard, 4 p. 100. — Armangeon, 4 p. 100. — Martin, 3 p. 100. — Adjud., M. Renaut-Longuet, à Saint-Léger-sur-Dheune, 17 p. 100 de rabais.

Savoie. — 16 avril. — *Préfecture.* — Route nationale n° 202, de Grenoble à Thozon. Rechargement. — 1^{er} lot. Montant des travaux, 8 500 fr. Soumissionnaire : Agostinetti Bernard, prix du devis. — Adjud., MM. Francescoli Antoine et fils, à Albertville, 6 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant des travaux, 6 000 fr. Soumissionnaire : M. Agostinetti Bernard, 1 p. 100. — Adjud., MM. Francescoli Antoine et fils, 6 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 23 mai, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en cailloux roulés, rue Duguesclin prolongée, rue Neuve-de-la-Villardière et rue du Gazomètre, dans les anciens terrains de l'usine à gaz de la Guillotière. Adjudication, en un seul lot, des travaux désignés ci-dessus et évalués à la somme de 16 047 fr.

Les devis, plans et cahiers des charges relatifs aux travaux sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 25 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par voie d'adjudication aux enchères publiques de terrains communaux situés à l'angle sud-ouest de la rue Parmentier et de la place publique projetée à l'extrémité sud de l'avenue de Saxe, vers l'avenue des Ponts. La mise à prix est fixée à la somme de 97 fr. par mètre carré, soit pour les 441 mètres 55 décimètres carrés, une somme totale de 42 829 fr. 38. Chaque enchère au-dessus de la mise à prix ci-dessus fixée ne pourra être inférieure à 1 franc par mètre carré. L'adjudication ne sera pas tranchée si cette mise à prix n'est pas couverte par une enchère. Cautionnement, 4 000 fr.

Le cahier des charges, clauses et conditions, relatifs à ladite vente et le plan des lieux sont déposés à la Mairie de Lyon (Bureau des Renseignements), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Drôme. — Samedi 14 mai, 2 h. — *Die, bureau de l'inspection des eaux et forêts.* — Périmètre de la Haute-Drôme et de Drôme-Roanne. Travaux divers. — 1^{er} lot. Construction d'une baraque en maçonnerie dans la série domaniale de Barnave. Montant des travaux, 2 545 fr. 84. Cautionnement, 85 fr. Frais, 22 fr. 50. — 2^e lot. Construction de la canalisation d'une fontaine, dans la série domaniale de Pradelles. Montant des travaux, 1 562 fr. 25. Cautionnement, 52 fr. Frais, 21 fr. 35.

Visa par l'inspecteur des eaux et forêts, huit jours avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux de M. l'inspecteur des eaux et forêts, boulevard Saint-Pierre, à Die.

Isère. — Samedi 7 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. 1^{er} lot. Chemin n° 55. Construction sur 1 492 m. 61. Montant des travaux, 15 659 fr. 86. A valoir, 2 340 fr. 14. Total, 18 000 fr. Cautionnement, 510 fr. — 2^e lot. Chemin n° 64. Construction sur 780 m. 30. Montant des travaux, 10 539 fr. 94. A valoir, 1 460 fr. 05. Total, 12 000 fr. Cautionnement, 350 fr. — 3^e lot. Chemin n° 106. Construction sur 1 034 m. 82. Montant des travaux, 22 461 fr. 29. A valoir, 5 538 fr. 71. Total, 28 000 fr. Cautionnement, 800 fr. — 4^e lot. Chemin n° 123. Rectification sur 1 896 m. 79.

Montant des travaux, 20.521 fr. 04. A valoir, 3.078 fr. 96. Total, 23.600 fr. Cautionnement, 680 fr.

Renseignements à la préfecture.

Jura. — Mardi 17 mai, 12 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. 1^{er} lot. Gillois. Construction d'un chemin dans la forêt communale. Montant des travaux, 16.160 fr. 68. A valoir, 681 fr. 29. Total, 13.841 fr. 97. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Saizenay. Agrandissement de l'école mixte. Montant des travaux, 9.729 fr. 60. A valoir, 1.283 fr. 95. Total, 11.013 fr. 55. Cautionnement, 500 fr. M. Sauterey, architecte à Pontarlier.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Prochainement. — *La Chapelle-en-Lafaye.* — Construct d'école. Renseignements à la mairie.

Loire. — Dimanche 8 mai, 11 h. — *Mairie de Roizey.* — Construction d'un groupe scolaire. Terrasse et maçonneries. Montant, 14.400 fr. 73. — Charpente. Montant, 3.482 fr. 72. — Menuiserie. Montant, 3.258 fr. 30. — Serrurerie. Montant, 1.792 fr. 40. — Peinture, plâtrerie et vitrerie. Montant, 3.130 fr. — Ferblanterie, zinguerie. Montant, 692 fr. A valoir, 3.213 fr. 25. Total, 29.969 fr. 40. Cautionnement, 1.500 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte, 59, rue de la Préfecture, à Saint-Etienne.

Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Savoie. — Jeudi 19 mai, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Construction d'une maison d'école mixte au hameau de la Léchère, commune de Bonvillard. Projet dressé par M. Pecchio, architecte. Montant des travaux à adjudger et détaillés au devis estimatif, 12.201 fr. 97. Dépenses imprévues, 498 fr. 03. Honoraires de l'architecte, 635 fr. Total de la dépense prévue au projet, 13.335 fr. Montant du cautionnement à fournir en numéraire, 600 fr.

Visa du certificat de capacité par l'architecte, auteur du projet, avant l'adjudication. Le soumissionnaire devra être libre de toutes fonctions incompatibles avec celles d'entrepreneur.

On pourra prendre communication des plans, devis et cahier des charges au secrétariat de la sous-préfecture, tous les jours, de 8 heures à 11 heures et demie du matin et de 2 heures à 4 heures de l'après-midi, excepté le dimanche.

Loire. — Samedi 7 mai, 10 h. — *Hôtel de ville de Saint-Etienne.* — Alimentation en eau. Projet d'exécution de la dérivation des eaux du Lignon. Ouvrages accessoires des syphons de Boucherolles, du Cros de Martinas et des Praillettes. Travaux à l'entreprise : Montant, 148.719 fr. 41. Somme à valoir, 14.280 fr. 59. Total, 163.000 fr.

Pour renseignements s'adresser à la mairie de Saint-Etienne.

Vaucluse. — Samedi 21 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Syndicat de la Durance à Pertuis. Parachèvement de la digue de Réparade. suit : Travaux à l'entreprise : Fourniture et pose de blocs d'enrochements, 8.000 fr. Nettoyement et rejointoiement des anciens blocs, 2.424 fr. 82. Maçonnerie ordinaire, 3.380 fr. 48. Total, 13.805 fr. 30. Somme à valoir, 1.194 fr. 70. Total général, 15.000 fr. Cautionnement provisoire, 230 fr. Cautionnement définitif, 460 fr.

Visa du certificat de capacité, n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Dyrion, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 54, rue Bonneterie, à Avignon.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir; 2^o dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur auxiliaire, 23, boulevard National, à Apt, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

LE

COMPAGNONNAGE A LYON

par Justin GODART

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

Illustré de nombreuses reproductions de sceaux des compagnons des diverses corporations, cet ouvrage présente un très vif intérêt professionnel et sera très particulièrement apprécié par les corporations du bâtiment, où le compagnonnage a été si longtemps en honneur. En outre de son côté historique, cet ouvrage contient différents aperçus sur l'instruction professionnelle qui méritent d'être lus avec attention.

Le Compagnonnage à Lyon, est en vente dans nos bureaux au prix de 2 francs. — Franco domicile, 2 fr. 25.

L'Imprimeur-Gérant: ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 36314

CALORIFUGES
à base d'Amiante

ASBESTIC

AMIANTE
en poudre et en fibres

Ses emplois à la Construction

COMPAGNIE GÉNÉRALE FRANÇAISE D'ASBESTIC

Société anonyme au capital de 900.000 francs

TELEPHONE 21-56
Siège Social : 7, rue du Bât-d'Argent à LYON
TELEPHONE 21-56

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 51, rue de l'Abondance. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grés et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Trepi* (Isère); du *Val d'Amoy* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Valette-Viillard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.


CHEVROT ET DELEUZE, 51, rue de l'Abondance, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Laites suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succès, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de l'Abondance. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseaux* pour cheminées. *Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plotets en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grés et Boisseaux, Ardoises.



ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès
CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS
PLATRES FRAIS. SALPÉTRATION
Peinture sur tous Ciments
 Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON - Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS
 a tous les Journaux du Monde
 A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

TRAITÉ PRATIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Appliquée à l'Industrie

Principes, Construction, Emploi de Machines, Dynamos et Accumulateurs
 Par F.-M. Loëber

OUVRAGE ILLUSTRÉ D'UN GRAND NOMBRE DE GRAVURES

Prix : 3 fr. 50, par correspondance : 3 fr. 80 contre mandat-poste envoyé à
 l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

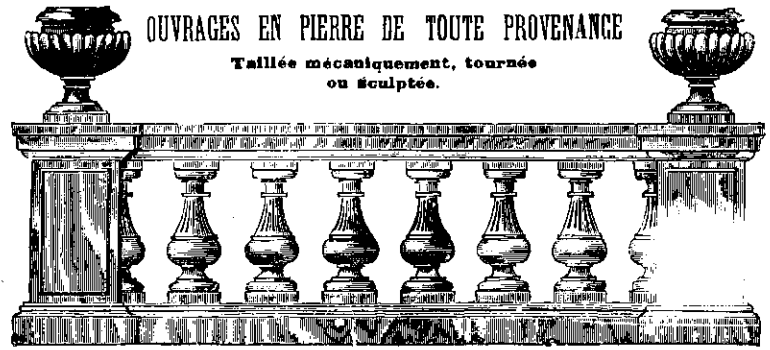
Demandez partout le " **THÉ DES MANDARINS** "
 QUALITÉ SUPÉRIEURE

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
 partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
 A partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
 Taillée mécaniquement, tournée
 ou sculptée.

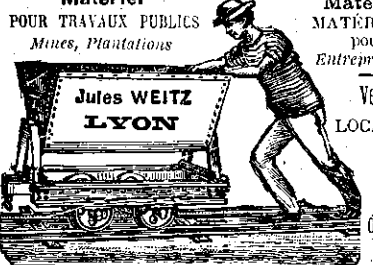
Envoi franco de l'Album

CHEMINS de FER PORTATIFS

Jules WEITZ, Constructeur Breveté S. G. D. G.
 LYON - CHEMIN DES CULATTES - LYON

Matériel
 POUR TRAVAUX PUBLICS
 Mines, Plantations

Matériel
 MATÉRIEL pour
 Entrepreneurs



Jules WEITZ
 LYON

Vente
 LOCATION
 avec
 faculté
 d'achat

Paris 1889 : 2 Médailles d'Or. St-Etienne 1891 et
 Béziers 1892 : deux 1^{rs} Prix. Médailles d'Or.
 Lyon 1894 : deux premiers Prix. Médailles d'Or.
 Bordeaux 1895 : HORS CONCOURS, Membre du Jury.
 PARIS 1900 : Médailles Or et Argent
 Hanoi 1902 : GRAND PRIX

J. EULER & FILS.

24 Rue de la Part-Dieu. LYON.

Constructions Métalliques

Installations industrielles

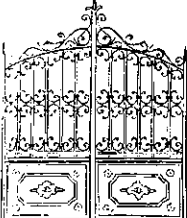


Charpentes en fer. Serrurerie.

Plans et Devis sur demande. Téléphone 1104

Grilles. Balcons. Croisées en fer.

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE



J. BERNARD & C^{IE}

303, Rue Duguesclin
 LYON
 Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRE-VOIES

Outillage pour Entrepreneurs

MM. les Architectes, Entrepreneurs,
 Peintres-Plâtriers, etc. qui ont l'occasion
 de faire placer des Papiers imitation
 vitraux : Demander de préférence la

CHROMODIAPHANIE

le nom est marqué et exigible

qui est aujourd'hui la plus belle déco-
 ration des fenêtres, pour Villas, Appar-
 tements, Hôtels, Eglises, etc.

En vente chez tous les Marchands de Papiers-Peints